



**Association
des Parents et Amis
des Enfants Inadaptés**
Réseau de Marie Galante

PRÉSENTATION

L'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés (APAEI) de Marie Galante est une association de loi 1901, fondée le 17 octobre 2004. Elle a été déclarée et enregistrée à la Sous-préfecture de Pointe-à-Pitre le 25 novembre 2004. Elle œuvre en tant que personne morale de droit privé auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'APAEI de Marie Galante a pour objet:

- L'étude et la défense des intérêts généraux des personnes en situation de handicap au point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des enfants, des adultes et de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale.
- L'appui moral et matériel aux familles des enfants inadaptés et le développement de l'esprit d'entraide et de solidarité entre elles.
- De venir en aide aux familles par des informations et des conseils.
- De promouvoir et de mettre en œuvre tout ce qui pourra être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants: création et gestion d'établissements appropriés tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'intégration, l'hébergement, l'organisation des loisirs etc....

L'association est composée de famille ayant la charge d'enfants porteurs de handicap et de leurs amis (personnes physiques ou morales) de l'Enfance Inadaptée. Les Parents et amis sont des membres actifs de l'Association.

Elle dispose de différentes structures spécialisées pour prendre en charge les personnes en situation de handicaps :

- **L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Jéricho**
- **L'Institut Médico-Educatif (IME) Mayolette**
- **Le Service de Coordination des Parcours et Projets Personnalisés (SC3P)**
- **Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)**

Ressources de l'APAEI

- Cotisations des membres
- Subventions accordées par l'Etat, les collectivités et les établissements publics Agence Régionale de Santé (ARS), Assurance Maladie.
- Ressources créées à titre exceptionnel autorisé par la loi.